
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1210 DU 06 AVR. 2004
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : *Interdiction d'importation de viande de volaille, de poussins d'un jour et d'œufs à couver originaires de l'Etat de Delaware des Etats-Unis d'Amérique*

Réf. : Arrêté n° 12/MIPARH du 18/02/2004

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers qu'aux termes de l'Arrêté visé en référence, l'importation de viande de volailles, de poussins d'un jour et d'œufs à couver en provenance de l'Etat de Delaware, dans le Nord-Est des Etats-Unis d'Amérique est interdite jusqu'à nouvel ordre.

L'importation des marchandises suscitées en provenance de l'Etat de Delaware, fera l'objet de saisie et de destruction sans préjudice des poursuites et sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

J'attache du prix au respect des dispositions de la présente circulaire qui est d'application immédiate.

Ampliations

- MEF/CAB
- MPDI
- FNIS-CI
- Synd. Transit s/c SAGA-CI
- Syndi. National Transit s/c GOLF Transit
- Toutes Directions Douane

